

COMMUNE DE CARCÈS**DELIBERATION
N ° 2026-13****Publié le :****Objet :***Election des représentants de la
commune au sein du Conseil
d'Administration du CCAS*

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE HUIT AVRIL à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Conseillers municipaux en exercice :	27
Présents :	25
Absent (s) :	
Excusé (s) :	
Procuration (s) :	2
Quorum nécessaire :	14

Monsieur RAVANELLO Alain, Maire, Présent

Adjointes municipales présentes :

CHIAPELLO Amandine - BRISPOT John - TORRI Yvette - HERBEL Joseph -
PEYBERNES Colette - WASTEELS Dylan - GUIOT-PICQUART Sandrine - SCHMITT
Patrick

Conseillers municipaux présents :

STEFFAN Georges – JANVIER Nathalie – PRAEL Dominique – MARCHÉ Sandrine
MONDON Dimitri – ROUSSEAU Milena – BRUN Karl – CLÉMENT-PASSONI Marie
WAROUX Stanislas – VERMAND Marie-Hélène – CLAVIER Vincent – GARCIA
Christine – CORINO Pierre – PRIEUR Stéphanie – VERCELLONI David – COMBIER
Julie

Absents représentés :

DURAND Valérie – FERRETTO-REGGI Nicolas

Absents :**Secrétaire de séance :**

CLÉMENT-PASSONI Marie

EXPOSE DES MOTIFS

En application des articles R. 123-6, R. 123-7, R. 123-8, R. 123-10 et R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS.

Le Maire en est le Président de droit et le nombre d'administrateurs est égal au maximum : à 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et à 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du code susvisé.

Par ailleurs, conformément au dernier alinéa de l'article L. 123-6, les catégories d'associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, des retraités et des personnes âgées, des personnes handicapées et l'Union Départementale des Associations Familiales (associations familiales), ont été informées collectivement par voie de presse et d'affichage en mairie, du prochain renouvellement des membres nommés du Conseil d'Administration du CCAS, dans lequel elles peuvent formuler des propositions concernant leurs représentants. Ainsi, dès qu'il sera en possession de leurs propositions, Monsieur le Maire procèdera à la nomination des représentants desdites associations par arrêté municipal.

Après avoir enregistré les candidatures, il est procédé au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer le conseil d'administration du CCAS. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ; si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Sont candidates :

- la liste « CARCES EN AVANT »

Mmes Yvette TORRI, Valérie DURAND, Colette PEYBERNES, Marie-Hélène VERMAND

- la liste « CARCES opposition »

Mme Christine GARCIA

Tour de scrutin : 1

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27

Nombre de suffrage déclarés nuls : 0

Nombre de suffrage exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrage exprimé / sièges à pourvoir) : 5,40

	Voix	Attribution au quotient	Premiers Sièges	Restes	Total sièges obtenus
Liste « Carcès en Avant »	20	3,70	4	0	4
Liste « Carcès opposition »	7	1,30	1	0	1

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ
DÉCIDE :**

- **DE FIXER à DIX (10)** le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dont 5 membres du Conseil Municipal et 5 membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- **DE PROCLAMER** élues pour faire partie, avec le Président, du conseil d'administration du CCAS :
Mmes Yvette TORRI, Valérie DURAND, Colette PEYBERNES, Marie-Hélène VERMAND, Christine GARCIA

Secrétaire de séance
Marie CLÉMENT-PASSONI



Pour extrait conforme,

Le Maire

Alain RAVANELLO



Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 083-218300325-20260408-DELIB202613-DE